

## Séminaire APMEP 2008

### Sur le thème

### « Du collège unique au lycée unique »

## Intervention de Claude Thélot(\*)

Claude Thélot a présidé en 2003-2004 la « *Commission du débat national sur l'avenir de l'École* », dont les travaux devaient préparer le débat sur l'école au parlement et l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation sur l'école. Il s'agissait de réfléchir à moyen terme sur l'avenir de l'École, à un horizon de quinze à vingt ans (l'APMEP avait été reçue par cette commission). Elle a rédigé un rapport en deux tomes : « Le miroir du débat » (Dunod) et « Pour la réussite de tous les élèves », qu'on trouve facilement sur le site de la documentation française, par exemple.

Claude Thélot nous félicite d'avoir inscrit le thème de l'avenir du lycée au programme de notre séminaire. Il n'est plus « aux affaires », mais il a accepté notre invitation comme introduction à notre réflexion, car il souhaite contribuer à une culture éducative permettant de peser ou de comprendre les enjeux de la réforme à venir.

Quelques préalables sont capitaux quand on réfléchit au lycée : tout a été dit sur l'école, et la question de l'école n'est plus de dire aujourd'hui, mais de faire. Il faut donc énoncer ces préalables en songeant à leurs conséquences en terme d'action. Ce qui compte n'est pas le diagnostic, la question éducative est complexe et éternelle, mais l'action, et donc les principes que l'on en retire et qui permettent à cette dernière d'être utile.

- On parle ici d'**un système** : le lycée doit en être regardé comme un segment, et on doit réfléchir à la fois à son amont et à son aval (est-ce la tête qui tire – c'est-à-dire le baccalauréat, le supérieur et la vie professionnelle – ou la queue qui pousse – c'est-à-dire le collège – ?). **En amont**, il est d'abord indispensable que le collège fonctionne convenablement ; c'est l'enseignement obligatoire qui est la question la plus urgente. Le lycée ou les lycées sont d'abord le débouché de près de 90% de la population scolaire. L'école obligatoire doit s'améliorer sur deux points : d'une part la mise en place d'un socle de compétences, (celui qui a été construit lui semble trop large mais il le voit malgré tout comme un progrès), d'autre part les choix et les procédures d'orientation qui doivent être organisés avec beaucoup plus de sérieux.
- **Quant à l'aval, il y en a deux** : le premier est l'enseignement supérieur. Il doit être capable de mieux dire ce qu'il attend du lycée. Pour améliorer l'entrée dans le supérieur, il faut que les différentes filières du supérieur précisent mieux les prérequis qu'elles réclament, et il faut qu'elles le fassent savoir. L'autre aval est le marché du travail, et il est nécessaire qu'il en soit

(\*) Compte rendu rédigé par Catherine Combelles.

ainsi : pour structurer le lycée professionnel et pour partie le lycée technologique, il convient de mieux tenir compte du marché du travail ; or que nous apprend-il ? Il nous apprend que les gens ne feront pas le même métier toute leur vie, et que, même s'ils ne changent pas de métier, c'est leur métier qui évoluera. Le lycée doit être sensible à cette diversité nécessaire de compétences. Il n'y a plus d'adéquation très précise entre une formation et un emploi. Il ne faut donc pas créer de rigidité, ni temporelle, ni spatiale. Par conséquent, c'est plutôt un projet de formation qu'un projet d'emploi qu'il faut construire. Et ce projet dit capacité à la diversité, largeur de la formation.

- Ainsi, on ne peut traiter le lycée comme un système isolé. Les lycées ne sont pas en si mauvais état que ça. Nous sommes très loin de la situation de l'école obligatoire ou de l'enseignement universitaire. La réforme du lycée doit être un **aménagement plutôt qu'une réforme profonde**, réforme prudente, mesurée. La réforme du bac doit se faire, mais comme conséquence de la réforme du lycée, pas comme préalable. C'est la tête qui tire.
- **Notre lycée est probablement trop coûteux.** Partout sauf chez nous, l'enseignement supérieur est plus cher que l'enseignement secondaire. C'est pourquoi aussi il est meilleur. En revanche il n'y a pas assez de moyens au collège. La réforme doit permettre certainement d'examiner ce point, mais il ne faut pas y voir l'axe central de la réforme : nous avons trop d'options, avec un risque de dispersion et ces options sont mal pensées territorialement. Les moyens sont lestés par cette organisation peu efficace. Il a été écrit des analyses, des rapports sur le lycée, qui demandent de « repenser la définition et l'équilibre des filières ». Même si l'on n'est pas d'accord avec tous, il faut utiliser ces matériaux.

### 1. Organisation du lycée comme établissement

Claude Thélot annonce six principes : on est facilement d'accord sur ces principes, mais ils ont des conséquences, et c'est dans la perspective des conséquences qu'ils sont importants.

- Le lycée est un **lieu de diversification**, de variété, contrairement à l'école obligatoire ; si l'école obligatoire n'a pas fait son travail, ce sera au lycée de le faire, et ce serait un dévoiement. Par contre, un objectif du lycée est de répondre à la grande variété des élèves.
- Il faut s'organiser davantage en fonction des élèves : de leurs talents, de leurs intérêts. Il faut une éducation au choix, pour ne pas faire des projets absurdes, faire émerger des projets raisonnables et les accepter. Notre système impose trop aux élèves ; on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif. Le lycée n'est pas assez la maison des lycéens, au « je sais mieux que vous ce qui vous convient », il faudrait préférer « je sais ce que j'aime apprendre et ce que je suis prêt à faire l'effort d'apprendre ». Il s'agit de prêter une meilleure écoute à ce qu'ont envie d'apprendre les lycéens. Par exemple : en fin de troisième, certains élèves sont orientés vers le lycée professionnel, parfois par défaut,

parfois par souhait. En septembre, le système reprend tous ses droits et affecte les élèves là où il y a de la place : je voulais être coiffeuse, je serai secrétaire... Le quart des élèves sont ainsi déplacés. C'est une faute. C'est scandaleux, et cela génère un échec important dans les lycées professionnels. Il est normal que l'offre impose des limitations, mais il devrait y avoir plus de flexibilité dans l'offre de formation, **le lycée doit être davantage à l'écoute des élèves.**

- Il faut garder séparés des voies et des établissements. Il ne faut pas imposer une seule sorte de lycée. Il y a 4 300 lycées, qui ont chacun leur histoire qu'il ne faut pas forcer. L'uniformité empêche l'excellence. Si c'était le cas, une hiérarchisation se créerait aussitôt et on aboutirait encore plus qu'aujourd'hui à une seule sorte d'excellence.

Il en est de même pour les voies : il faut concrétiser la diversité. Faut-il conserver les mêmes ? Il est vrai que nous sommes le seul pays au monde où il y a trois voies : professionnelle, technologique et générale. On a créé des passerelles, peut-être avec raison. Si on fusionnait les voies professionnelle et technologique, on se heurterait à des difficultés très importantes. Il vaut mieux **garder la maquette générale de trois grandes voies**, mais bien sûr réformer leurs contenus précis (filières, etc.).

- **Il faut réformer le corps enseignant** : la ressource éducative doit évoluer, et cela demande une réflexion sur le métier d'enseignant. Claude Thélot énonce quelques propositions : ne plus employer d'agrégés en collège : 20% des agrégés sont en collège, c'est une faillite de l'état employeur. Pour diversifier le recrutement, il faut développer le statut de professeur associé (permettant un enseignement par un professionnel). Aujourd'hui, c'est un ensemble vide à cause des conditions qui sont imposées. Il faut faciliter l'accueil de professionnels qui veulent devenir enseignant au cours de leur vie professionnelle, en développant la VAE pour ce faire ; il faut prévoir aussi davantage d'intervenants extérieurs. Le métier de professeur doit lui-même changer : leur définition, leur formation, leur recrutement, leur évaluation doivent évoluer. Il faut cesser de définir ce métier par des heures d'enseignement, mais il faut le définir comme **accompagnant de la réussite des élèves.**
- Le métier d'élève doit aussi changer. Il est très difficile de rappeler la nécessité du travail scolaire. Travailler reste un point important de la réalisation de soi-même (cf. *a contrario* nombre de chômeurs), mais la valeur travail a effectivement baissé dans notre société. En articulation avec le changement du métier de professeur, il faut rendre le travail de l'élève plus évident, plus évalué, autrement évalué. Il n'est pas opposé à un soutien scolaire payant et extérieur à l'école, mais il ne doit pas y avoir que ça, et il faut aussi un soutien dans l'école. Tout doit tendre vers une chose unique : la réussite de chaque élève, c'est-à-dire la maîtrise d'un certain nombre d'éléments communs, combinés à des apprentissages spécifiques variés.

- Nous devons organiser notre lycée selon le principe du « trépied ». Premier pied : le lycée s'inscrit dans le cadre du système éducatif, avec ses objectifs, éventuellement précisés par la loi, et dans un contexte local. Les inspecteurs doivent contribuer à l'élaboration de ce cadre. Deuxième pied : une autonomie entière de l'établissement et des professeurs. La liberté pédagogique est un principe et un bon principe. Il est sans doute imprudent de l'avoir mis dans la loi (car la liberté pédagogique devient opposable, notamment, selon la loi elle-même, au conseil pédagogique !). Mais il faut être sérieux, il faut nourrir cette liberté pédagogique : le professeur ne doit pas reconstruire le monde tous les matins. Il faut nourrir cette liberté d'innovations de pratiques et d'expérimentations des autres, d'émulation aussi. Troisième pied : l'évaluation. Plus il y a d'autonomie, plus il doit y avoir d'évaluation. Donc : un **cadre national** qu'il faut garder soigneusement, mais on n'éduque pas avec des décrets, d'où **autonomie**, et autonomie d'où **évaluation**.

## 2. Organisation de l'enseignement, en application de ces principes

Il faut reconnaître l'**importance des examens**. Il ne faut pas exagérer l'opposition entre formation et examen. La question des examens est centrale. Leur fonction, leur finalité doit être redéfinie et réaffirmée, en différenciant mieux deux sortes d'examens selon leur finalité, insertion ou suite d'études : d'une part le CAP et le bac pro, et d'autre part, le B.E.P. et le baccalauréat. Les examens professionnels doivent être organisés de façon différente des examens de l'enseignement général. Aujourd'hui, le tiers des élèves de bac pro continuent des études dans le supérieur et ils échouent beaucoup.

**La classe de seconde** pose un problème difficile : la seconde de détermination a plutôt échoué. Il faut la réformer. Claude Thélot affirme son désaccord sur ce point avec le rapport sur la série S qui affirme « il y a unanimité pour dire que la seconde ne joue pas son rôle de détermination... » et réclame un moule unique en seconde. Il y est opposé et serait plutôt d'avis de la diversifier en deux groupes : groupe technologique, et groupe général ; ce serait une spécialisation dès la seconde entre enseignement technologique et enseignement général. La seconde jouerait mieux son rôle : seconde plus typée, pour une période d'observation, d'orientation ou de réorientation : choix d'une filière, ou réorientation vers l'autre type de seconde, ou alors, passerelle en première vers le technologique. Il juge qu'un aménagement de secondes plus spécifiques serait plus clair. Le palier de troisième serait aussi plus cohérent.

**En première et en terminale** : à l'issue de la seconde générale, Claude Thélot conseille de garder trois groupes de voies : humanités, secteur économique et social, et sciences, avec des dominantes à l'intérieur. Ce découpage n'est pas artificiel.

La voie technologique doit être la porte d'entrée vers l'enseignement supérieur court ; elle pourrait être regroupée en quelques filières : technologies industrielles, commerce et gestion, design et art appliqué qu'il faut accroître, et une voie importante à construire : santé et action sociale ; en effet, on ne sait pas grand-chose du futur, mais on sait au moins qu'il faudra augmenter l'aide à la personne (santé et action sociale).

Pour les voies professionnelles : il y a aujourd'hui environ 155 CAP (il y en avait plus de 300 il y a 25 ans). C'est beaucoup moins qu'autrefois, mais il ne faut pas être trop général et conserver des spécialisations assez précises pour améliorer l'insertion. Dans son principe, la définition des CAP par des commissions professionnelles semble bonne. Il y a 47 BEP. C'est trop, il y a 69 bac pro, c'est trop aussi. Le bac professionnel est un très bon diplôme, mais il faut moins le spécialiser. Il faut diversifier davantage le lycée général, mais il faut au contraire élargir et regrouper dans les bacs pro, tout en restant attaché au côté professionnel.

Il semble que généraliser le bac professionnel en trois ans soit une erreur : en étant trop exigeant, on risque des effets pervers ; on pourrait faire les uns en trois ans et les autres en quatre ans. La décision paraît trop systématique : là encore il faudrait préférer une certaine souplesse, une certaine diversification.

Dans la voie générale, il faut que les trois séries soient plus typées pour intéresser les élèves et les aider mieux à réussir. L'effet pervers de la voie scientifique s'est un peu atténué mais il faut renforcer cela : elle doit être pensée comme vraiment la voie scientifique, et non comme la voie des bons élèves. Par exemple : soit de fait, soit de droit, il semble qu'il faille, pour passer l'examen de kinésithérapie, avoir fait la section S !

Il faudrait redonner un certain lustre à la voie littéraire : on pourrait y créer une voie pour les langues, par exemple, avec un poids très important des langues, ainsi qu'une voie pour les arts : il y a des milliers de candidats à l'école du Louvre. C'est l'indice d'une immense demande dans la jeunesse pour toutes les formes d'art. Quels sont débouchés professionnels, dira-t-on ? Mais les compétences acquises là seront concrétisées dans d'autres métiers : il faut par exemple faire accepter des non scientifiques dans des secteurs comme le commerce ou la santé.

D'une façon générale, dans chacune des filières on pourrait y créer des sous-filières à dominantes plus typées : il faut lutter contre le désintérêt et l'ennui.

Claude Thélot propose quelques éléments connexes : pour intéresser les élèves, il conseille d'augmenter le « temps de production » des élèves. Les TPE vont dans ce sens, mais plus généralement, il convient d'aller vers plus de production. Les disciplines ont leur importance pour les compétences qu'elles donnent. C'est là leur légitimité. Leur organisation doit faire droit à cette acquisition de compétences. Ainsi, il se dit favorable à l'apprentissage des quatre opérations, y compris à leur apprentissage bête ! Mais à condition que l'on dise pourquoi, et ce ne sont pas pour les mêmes raisons qu'il y a cent ans ; le pourquoi, c'est avant tout la compétence acquise. Notre pays est caractérisé par le manque d'initiative des élèves. Il faut que les pratiques pédagogiques favorisent la production et l'initiative.

La question de la formation ne se réduit pas à l'acquisition de connaissances : l'école ne saurait se penser sans acquisition de compétences nécessaires dans la vie, sans formation du citoyen. Cette dernière exigence se traduisait autrefois par l'apprentissage des listes des préfectures et des sous-préfectures qu'il faut savoir transposer au monde actuel.

La revalorisation des voies professionnelles a plusieurs dimensions. La première, c'est de suivre les goûts des élèves en respectant leurs souhaits, et cela dès lors que la formation aux choix au collège aura été suffisante et bien faite pour que les choix des élèves soient réfléchis et pertinents. La deuxième réclame de créer un statut intermédiaire entre celui d'apprenti et celui de lycéen, avec des périodes de stages sous statut scolaire : il faut examiner soigneusement le statut du stage, cela mérite précaution et précision : quid des vacances, quid de la sécurité, quid de la rémunération qu'il faut mettre en place.

### 3. Organisation du fonctionnement des lycées

Le lycée est un établissement, pas une collection de classes ou de professeurs. Il faut élargir le rôle des professeurs : rôle d'éducation (le professeur doit montrer le bon exemple), et rôle d'aide à l'orientation (connaissance des filières, participation à l'administration du lycée).

Le conseil pédagogique est un grand progrès. Il faudrait une structure du genre « conseil de la communauté éducative » réglant la vie de l'établissement. Il faudrait aller vers des CA présidés par d'autres personnalités que le chef d'établissement, comme dans les hôpitaux. Cela permettrait que le milieu local s'intéresse davantage aux établissements, et les soutienne plus qu'aujourd'hui en cas de nécessité. On peut penser à des contrats triennaux entre le lycée, le ministère, et la région. Un tel contrat n'a de sens que s'il s'accompagne d'une évaluation et d'une diversification des moyens.

Comment évaluer les lycées ? Il faut réformer l'évaluation des lycées. Ni jugement moral, ni autoflagellation, l'évaluation doit être un mode normal de gestion, incluant à la fois un regard extérieur et une autoévaluation. Elle doit être régulière, large, avec un volet général et un volet spécifique, et en partie publique. Il ne faut pas craindre la comparaison entre lycées, source d'émulation.

Un mot sur les lycées professionnels : le lycée des métiers est une bonne formule. Il y en a actuellement 340, pour 1 700 lycées professionnels. Par exemple, on peut penser à un lycée du bâtiment, ou à un lycée sanitaire et social. Son public peut regrouper des apprentis, des adultes en formation continue, des professionnels effectuant une validation des acquis, à côté des lycéens. Le diplôme est le même pour tous (CAP/bac pro ou BTS), mais avec des dispositions différentes selon les personnes.

### Discussion

À une question sur **les nouveaux programmes du primaire**, Claude Thélot répond :

« La maîtrise des opérations me semble importante parce qu'elle donne l'accès à des compétences de base comme la compréhension de la notion d'ordre de grandeur. Avoir de l'initiative, cela requiert l'acquisition d'un certain nombre d'outils. Le maillon faible de notre système est l'école obligatoire, pas seulement le collège, mais aussi l'école primaire. La question du primaire est centrale : l'école envoie au collège trop d'élèves en difficulté. »

À une question sur **l'importance du contexte économique** dans la réforme des lycées, Claude Thélot répond :

« On ne peut pas fonder sur l'école toute l'action publique et la résolution des difficultés de notre société. C'est vrai qu'il y a hors de l'école des difficultés, mais l'école ne peut pas se dédouaner, ni du fait qu'il y a des difficultés extérieures se dispenser de réfléchir sur elle-même, quel que soit l'extérieur. Je crois que la réforme du lycée n'est pas prioritaire, il faut la faire au mieux, lui donner un aspect global, et pas seulement la question de la filière L.

L'école ne doit pas trop s'appliquer à suivre le marché du travail mais le seul secteur où on peut prévoir quantitativement des besoins futurs importants, qui est celui de l'aide à la personne, est justement le plus mal organisé scolairement.

On forme les jeunes au trio connaissances-compétences-comportements et pas pour des débouchés professionnels qu'on ignore. Il vaut mieux se fier au goût des élèves aussi.

Le lycée est trop coûteux, il n'y a pas de doute là-dessus. Il faudra faire des dépenses ici, des économies là. Mais on ne peut pas réformer sans dépenser : ce n'est d'ailleurs pas une dépense stricto sensu, c'est un investissement. »

À une question sur **la remise en question de la seconde indifférenciée**, Claude Thélot répond :

« Je suis assez sensible aux rapports écrits sur la question ; il y a de l'ambiguïté dans cette classe, les options sont sources d'inégalité. Nous organisons quand même la sélection sociale.

C'est un théorème général : les procédures d'inégalité sont plus fortes quand on crée l'uniformité. Ce serait plus clair d'avoir des secondes plus différenciées, avec possibilité de refaire une seconde différente, vue comme un droit affiché et appliqué à la réorientation. En fin de troisième, on oriente vers un certain type de seconde. Si la seconde générale englobait aussi le professionnel, il y aurait plus de hiérarchisation, explicite ou implicite, et plus d'échec.

À une question sur **l'éventuelle création d'une voie d'élite**, Claude Thélot répond :

« Il faut typer davantage les filières pour faire émerger différentes sortes d'excellence. C'est ce qu'on avait essayé de créer avec la série A1 en lettres. Il faut redéfinir les options. Pour le brevet, la commission que j'ai présidée avait pris au sérieux la question du socle commun en empêchant toute compensation sur le fondamental. L'examen prévu avait deux volets ne pouvant se compenser : validation des compétences (du socle) acquises, plus validation des autres acquis. On pourrait faire de même au bac S : mettre des notes éliminatoires, ou empêcher les compensations entre les matières scientifiques. »

À une question sur **la notion de compétence**, Claude Thélot répond :

« C'est une réflexion basique. On ne réussit pas sa vie avec des disciplines, il n'existe pas de métier où les disciplines suffisent. L'école doit apporter une bonne maîtrise du français, une bonne maîtrise de l'anglais de communication internationale. Quant aux maths, elles ne sont pas un but en soi. L'idée de maths du citoyen devrait être davantage développée. Je suis favorable à un enseignement disciplinaire, mais qui

s'attache davantage à l'acquisition de compétences, avec des temps accrus de production et d'initiative des élèves. Il faudrait réduire les temps d'enseignement et augmenter les temps de production, augmenter aussi le temps de présence des enseignants.

Mais une compétence ne s'enseigne pas en soi, elle s'enseigne à travers quelque chose. Et certaines disciplines sont mieux adaptées que d'autres à la transmission de telle ou telle compétence. »

À une question sur **le recrutement au niveau du master** et sur **la nécessité de la formation continue**, Claude Thélot répond :

« Même avec un master, il faut être attentif à respecter la formation professionnelle, et ce n'est pas l'université qui peut la donner. Le volet professionnel doit être majeur. La règle de l'alternance des apprentis serait une bonne idée.

La formation continue est à la fois un droit et un devoir. Conséquences : la formation continue doit être pour l'essentiel professionnelle, c'est-à-dire aider à enseigner. Il faut prendre ce temps sur une partie du service. Il faut concevoir une politique de formation continue articulée avec une évaluation, dans une " politique de ressource éducative ", c'est-à-dire en direction des deux ressources principales de l'école : les enseignants et les chefs d'établissement. Il ne faut plus considérer que le métier de professeur est de " transmettre ", mais de faire progresser. Ce n'est pas la même chose, et ce doit être un vecteur de la transformation du métier d'enseignant. »

À une question sur **l'enseignement des langues**, il répond :

« Il faut maintenir l'enseignement de beaucoup de langues : l'enseignement, et du coup réduire aux langues enseignées celles qu'on peut prendre en option au bac. Actuellement, il y a une cinquantaine de langues en option. C'est trop. On devrait pouvoir présenter les langues enseignées mais pas les autres. On en enseigne 22 ou 23. On est le système qui en fait le plus.

En série S, il faut que l'anglais de communication internationale soit obligatoire. Faut-il une autre langue obligatoire ? Si on dit oui, la filière scientifique deviendra à nouveau la filière des bons élèves... On demandera ensuite que le latin soit possible, etc. Il faut être cohérent. »

À une question sur **l'aide individualisée**, il répond :

« Il faut faire une réforme pour faire réussir les élèves et, à cette occasion, être attentif à la question des coûts.

Il faut faire de l'aide au lycée, mais cela n'exclut pas les officines privées, même si ça crée des inégalités. L'école n'a pas de monopole du soutien (de même que le privé). L'équilibre se fera selon la qualité du soutien qui sera créé à l'école. Ma conception du service public réclame qu'on offre au sein de l'école de l'aide et du soutien. »

À une question sur **l'évaluation des établissements**, il répond :

« Le haut conseil de l'évaluation a fait tout un rapport sur ce sujet, mais pour le dire en quelques mots : il faut organiser une évaluation assez généralisée pour permettre de comparer les lycées, et assez régulière et stabilisée pour permettre de déceler les évolutions dans le temps. Il faut aussi tenir compte des éléments spécifiques locaux, et donc avoir à la fois un volet général et un volet spécifique.

**Suite page 766**

## Suite de la page 762

C'est un regard extérieur qu'il faut organiser, et il doit être le premier ; puis en réaction, il peut, et souvent il doit y avoir une autoévaluation. Il faudrait marier les deux plutôt que les opposer. Pour une part, cette évaluation doit être publique. Elle doit être utile et, pour cela, se faire dans le cadre d'un contrat. On donne des objectifs évaluables, avec des indicateurs (réussir spécialement dans la formation du citoyen, ou dans la série scientifique, etc.). Le contrat doit être un programme d'action : comment contrer les handicaps repérés ? Quelle action spécifique développer ?

Il faudrait expérimenter des modalités d'évaluation, et des modalités de liens avec le contexte local. Il y a sur ces questions des idées à trouver en Angleterre et dans les pays nordiques. »